

# **FCP DELTA EPARGNE ACTIONS**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018**

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

### **I. Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds commun de placement « **FCP DELTA EPARGNE ACTIONS** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables .

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds commun de placement « **FCP DELTA EPARGNE ACTIONS** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018, conformément au système comptable des entreprises.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds commun de placement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des Autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Observation**

Nous attirons l'attention sur la note **(2.3)** des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le «**FCP DELTA EPARGNE ACTIONS**» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration du gestionnaire du « **FCP DELTA EPARGNE ACTIONS** ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux organes de direction et d'administration du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds commun de placement ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds commun de placement.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds commun de placement;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

1. Selon les dispositions de la législation fiscale en vigueur, le gestionnaire est tenu de déposer au bureau de contrôle des impôts la déclaration d'existence du fonds commun de placement « **DELTA EPARGNE ACTIONS** » selon un modèle établi par l'administration afin d'obtenir une carte d'identification fiscale. À ce titre, il est à signaler que, cette obligation fiscale a été remplie au cours de l'année 2016.
2. Nous n'avons pas des observations à formuler sur la concordance avec les états financiers des chiffres données dans le rapport sur la gestion de l'exercice 2018.
3. Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 2 avril 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**EXPERTISE & CONSEIL INTERNATIONAL**  
**Aymen EL ABED**

**BILAN**  
arrêté au 31/12/2018  
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>3-1</b>	<b>207 987</b>	<b>176 919</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		190 356	159 281
b - Obligations et Valeurs assimilées		17 631	17 638
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>4 158</b>	<b>3 330</b>
a - Placements monétaires		-	-
b - Disponibilités	<b>3-10</b>	4 158	3 330
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		-	-
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>212 144</b>	<b>180 249</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>3-6</b>	315	1 996
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3-9</b>	3 807	3 629
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>4 122</b>	<b>5 625</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>3-4</b>	<b>200 166</b>	<b>169 196</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>3-5</b>	<b>7 857</b>	<b>5 428</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		2	1
b - Sommes distribuables de l'exercice		7 855	5 427
<b>ACTIF NET</b>		<b>208 022</b>	<b>174 624</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>212 144</b>	<b>180 249</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
arrêté au 31/12/2018  
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>	<b>3-2</b>	<b>12 329</b>	<b>9 242</b>
a - Dividendes		11 398	8 311
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		931	931
PR 2 - Revenus des placements monétaires	<b>3-3</b>	132	112
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>12 461</b>	<b>9 353</b>
CH 1 - Charges de gestion des placements	<b>3-7</b>	<b>-1 845</b>	<b>-1 471</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>10 616</b>	<b>7 882</b>
<b><u>PR 3 - Autres produits</u></b>		-	-
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>3-8</b>	<b>-2 606</b>	<b>-2 465</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>8 010</b>	<b>5 417</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b>-155</b>	<b>10</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>7 855</b>	<b>5 427</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		<b>155</b>	<b>-10</b>
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-14 488	12 806
* +/- values réalisées sur cession des titres		38 787	431
* Frais de négociation de titres		-305	-34
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>32 004</b>	<b>18 621</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

arrêté au 31/12/2018

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net resultant des opérations d'exploitation</u></b>		
a - Résultat d'exploitation	8 010	5 417
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 14 488	12 806
c - +/- values réalisées sur cession de titres	38 787	431
d - Frais de négociation de titres	- 305	- 34
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	<b>- 5 631</b>	<b>- 5 659</b>
<b><u>AN 3 - Transaction sur le capital</u></b>		
<b>a - Souscriptions</b>	<b>10 728</b>	<b>1 027</b>
* Capital	9 583	982
* Régularisation des sommes non distrib.	1 140	38
* Régularisations des sommes distrib.	5	8
<b>b - Rachats</b>	<b>- 3 703</b>	<b>- 1 749</b>
* Capital	- 3 194	- 1 669
* Régularisation des sommes non distrib.	- 554	- 22
* Régularisation des sommes distrib.	46	- 59
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>33 398</b>	<b>12 240</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>		
a - En début de l'exercice	<b>174 624</b>	<b>162 384</b>
b - En fin de l'exercice	<b>208 022</b>	<b>174 624</b>
<b><u>AN 5 - Nombre de parts</u></b>		
a - En début de l'exercice	<b>1 589</b>	<b>1 596</b>
b - En fin de l'exercice	<b>1 649</b>	<b>1 589</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>126,150</b>	<b>109,895</b>
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>17,90%</b>	<b>11,53%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**ARRETES AU 31/12/2018**

*(Unité en Dinars Tunisiens)*

### **1- LA PRESENTATION DU « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS »**

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Il a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 08 Mai 2007. Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières. Sa durée de vie est de 99 ans. Fiscalement, les intérêts encaissés par le fonds au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de distribution.

### **2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers arrêtés au 31/12/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Ils sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2- 2. Évaluation des placements en actions admises à la côte**

Les placements en actions admises à la côte sont évalués, en date du 31/12/2018, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2018 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

### **2- 3. Évaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésor assimilables. Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ». Il est à signaler que le portefeuille au 31/12/2018 ne contient pas cette catégorie de BTA.

### **2- 4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat des placements cédés constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.



### 3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### 3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31/12/2018** à **207 987 DT** et se détaille ainsi :

Titre	Quantité	Prix de Revient au 31/12/2018	Valeur au 31/12/2018	% Actif
<b>Actions</b>		<b>203 295</b>	<b>190 356</b>	<b>89,73%</b>
ARTES	3 224	22 755	20 117	9,48%
ATB	5 300	21 615	19 371	9,13%
ATELIER DU MEUBLE	2 800	11 240	11 606	5,47%
ATL	6 800	20 606	18 210	8,58%
ATTIJARI LEASING	796	13 603	13 206	6,23%
BT	1 900	14 843	15 153	7,14%
CITY CARS	1 750	20 043	19 866	9,36%
EURO-CYCLES	955	22 651	17 812	8,40%
NEW BODY LINE	4 150	23 326	22 572	10,64%
TPR	2 500	9 253	11 963	5,64%
TUNIS RE	2 560	23 360	20 480	9,65%
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>17 102</b>	<b>17 631</b>	<b>8,31%</b>
BTA09MAI2022	17	17 102	17 631	8,31%
<b>Totaux</b>		<b>220 397</b>	<b>207 987</b>	<b>98,04%</b>

Les mouvements du portefeuille durant l'exercice 2018 se présentent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- valeurs latentes	Valeur au 31 Décembre	+/- valeurs réalisées
<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>174 835</b>	<b>607</b>	<b>1 478</b>	<b>176 919</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>	<b>135 532</b>			<b>135 532</b>	
Obligations & Valeurs assimilés	-			-	
Actions	135 532			135 532	
<b>Cession et remboursement de l'exercice</b>	<b>89 970</b>			<b>89 970</b>	<b>38 787</b>
Obligations & Valeurs assimilés	-			-	-
Actions	89 970			89 970	38 787
<b>Variation des +/- valeurs potentielles latentes</b>			<b>-14 496</b>	<b>-14 496</b>	
Actions			-14 488	-14 488	
Obligations & Valeurs assimilés			-8 <sup>(*)</sup>	-8 <sup>(*)</sup>	
<b>Variation intérêts courus</b>		<b>-</b>		<b>-</b>	
<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>220 397</b>	<b>607</b>	<b>-13 018</b>	<b>207 987</b>	<b>38 787</b>

\*Surcote sur BTA

### **3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 12 329 Dinars au 31/12/2018, contre un montant de 9 242 Dinars au 31/12/2017, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
<b>Revenus des actions</b>		
Dividendes	11 398	8 311
<b>Revenus des Obligations &amp; valeurs assimilées</b>		
Intérêts BTA	931	931
<b>Total</b>	<b>12 329</b>	<b>9 242</b>

### **3-3 Note sur les revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2018, à 132 Dinars et représentent le montant des intérêts sur le compte courant.

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
- Intérêts/ Compte de dépôt	132	112
<b>Total</b>	<b>132</b>	<b>112</b>

### **3-4 Note sur le capital**

<b>Capital au 31/12/2017</b>	
- Montant	169 196
- Nombre de parts	1 589
- Nombre de copropriétaires	6
<b>Souscriptions</b>	
- Montant	10 723
- Nombre de parts	90
- Nombre de nouveaux copropriétaires	1
<b>Rachats effectués</b>	
- Montant	-3 748
- Nombre de parts	30
- Nombre de copropriétaires sortants	0
<b>Autres effets /capital</b>	
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-14 488
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	38 787
- Frais de négociation des titres	-305
<b>Capital au 31/12/2018</b>	
- Montant	200 166
- Nombre de parts	1649
- Nombre de copropriétaires	7

### **3-5 Note sur les sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2018 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Sommes distribuables de l'exercice	7 855	5 427
Sommes distribuables des exercices antérieurs	2	1
<b>Total</b>	<b>7 857</b>	<b>5 428</b>

### **3-6 Note sur les opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 315 DT contre 1 996 DT au 31/12/2017, et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
- Gestionnaire	205	177
- Dépositaire	110	1 819
<b>Total</b>	<b>315</b>	<b>1 996</b>

### **3-7 Note sur les charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2018 à 1 845 DT contre 1 471 DT au 31/12/2017, et se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
- Rémunération du gestionnaire	1 640	1 307
- Rémunération du dépositaire	205	163
<b>Total</b>	<b>1 845</b>	<b>1 471</b>

### **3-8 Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2018 à 2 606 DT contre 2 465 DT au 31/12/2017, et se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
- Honoraires du commissaire aux comptes	2 000	2 000
- Rémunération du CMF	205	163
- Publicité & Publication	401	302
<b>Total</b>	<b>2 606</b>	<b>2 465</b>

### **3-9 Note sur les autres créiteurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 3 807 DT contre 3 629 DT au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
- Honoraires de CAC à payer	3 740	3 565
- Redevance CMF à payer	65	62
- État retenue à la source	2	2
<b>Total</b>	<b>3 807</b>	<b>3 629</b>

### **3-10 Note sur les disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 4 158 DT contre 3 330 DT au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
- Avoirs en banque	4 158	3 330
- Sommes à l'encaissement	-	-
- Sommes à régler	-	-
<b>Total</b>	<b>4 158</b>	<b>3 330</b>

## 4 - AUTRES INFORMATIONS

### 4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de « *FCP DELTA EPARGNE ACTIONS* » est confiée à la société « STB Manager ». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

### 4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

### 4-3. Données par part et autres informations

#### 4.3.1 – Données par part

	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>7,556</b>	<b>5,886</b>	<b>6,032</b>	<b>4,873</b>	<b>4,721</b>
Charges de gestion des placements	-1,119	-0,926	-0,915	-0,957	<b>-0,903</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>6,438</b>	<b>4,961</b>	<b>5,117</b>	<b>3,916</b>	<b>3,819</b>
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	-1,581	-1,551	-1,553	-1,369	<b>-1,227</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>4,857</b>	<b>3,409</b>	<b>3,564</b>	<b>2,546</b>	<b>2,592</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,094	0,006	0,019	-0,214	<b>0,065</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>4,763</b>	<b>3,416</b>	<b>3,583</b>	<b>2,333</b>	<b>2,657</b>
* Variation des +/- values potentielles sur titres	-8,786	8,059	11,515	-6,797	13,171
* +/- values réalisées sur cession des titres	23,521	0,272	-3,154	-9,752	-6,690
* Frais de négociation de titres	-0,185	-0,021	-0,142	-0,145	-0,171
<b>* +/- valus sur titres &amp; frais de négociation</b>	<b>14,551</b>	<b>8,309</b>	<b>8,219</b>	<b>-16,694</b>	<b>6,309</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>19,408</b>	<b>11,719</b>	<b>11,784</b>	<b>-14,147</b>	<b>8,901</b>
<b>RESULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE</b>	<b>14,551</b>	<b>8,309</b>	<b>8,219</b>	<b>-16,694</b>	<b>6,309</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,355	0,010	-0,772	0,981	0,774
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>14,906</b>	<b>8,320</b>	<b>7,447</b>	<b>-15,713</b>	<b>7,083</b>
Distribution de dividendes	3,415	3,584	2,332	2,657	2,641
<b>Valeur liquidative</b>	<b>126,150</b>	<b>109,895</b>	<b>101,744</b>	<b>93,045</b>	<b>109,082</b>

#### 4.3.2 – Ratios de gestion des placements :

	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
<b>Actif net moyen</b>	<b>191 323,003</b>	<b>168 503,896</b>	<b>166 468,275</b>	<b>188 140,839</b>	<b>184 247,539</b>
<b>Charges de gestion de placements/Actif net Moyen</b>	0,96%	0,87%	0,88%	0,93%	0,92%
<b>Autres Charges/Actif net Moyen</b>	1,36%	1,46%	1,49%	1,33%	1,26%
<b>Résultat distribuable de l'exercice/Actif net Moyen</b>	4,19%	3,21%	3,42%	2,48%	2,65%